

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2269

présenté par
Mme Mélin

ARTICLE 46

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Nous demandons la suppression de cet article car nous sommes en désaccord avec la philosophie de l'ONDAM proposé. Loin de répondre aux besoins de santé des français, celui ci reflète le manque d'ambition gouvernemental en matière de prise en charge des pathologies, mais aussi d'accompagnement des professionnels et des structures d'accueil.

Pour ce qui concerne la branche vieillesse, nous considérons que les projections du gouvernement en matière de dépenses sont insincères. La proposition pour 2024 ne concerne pas tout les périmètres de prise en charge des dépenses adossées à la vieillesse (subventions, retraites des fonctionnaires,...), en conséquence, nous demandons la suppression de cet article.